



## Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Mardi 23 juillet 2013 à 19 h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

Présents : Mme BOUYGE, MM. AYRAL, DESEMARD, FOURNIER, LARGERON, LAUDOUZE, MICLET, ROUSSY et TRIOUX.

Absents excusés : Mmes AUZILLON et MAILLOT, MM. JOLY et PAPPALARDO.

### ORDRE DU JOUR COMPLETE :

Un point supplémentaire est apporté à l'ordre du jour, portant sur la Convention trisannuelle entre la CAF et la Commune.

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2013.
- ❖ Avancement des travaux.
  - Vestiaires terrain de foot :
    - Installation des sanitaires et pose des carrelages et faïence sont terminées ; reste la pose de quelques luminaires et le branchement définitif de l'alimentation électrique générale ainsi que le réglage des projecteurs sur le terrain. Mobilier et équipements divers pour le local « Buvette » seront installés semaine prochaine. Les aménagements extérieurs, trottoirs, accès pelouse, parking, arrosage seront finalisés en septembre. La reprise des activités pour le club se fera le 5 août.
    - Pour assurer la sécurité incendie, 3 extincteurs seront commandés à la société SICLI pour un montant de 212 Euros HT, ainsi que la pose réglementaire d'une borne incendie, auprès de la SEMERAP, pour un coût estimé d'environ 6 000 TTC.
  - Espaces verts : Afin de pallier le grand retard pris dans l'entretien de la voirie et des espaces verts dû aux travaux des vestiaires football et les congés à venir du personnel technique, l'embauche d'une 3<sup>ème</sup> personne pour une durée de 3 mois sera faite. Emploi occasionnel visé par délibération du 28/01/2011.
- ❖ Mise à jour tableau des effectifs.
  - Suppression d'un poste « Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ». Le Comité technique du Centre de gestion a donné un avis favorable.
  - Ajout d'un poste « Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe ».
- ❖ EPF/Smaf : nouvelles adhésions. Les communes de BESSE, LE VIGEAN et LIEUTADES dans le Cantal, de TERNANT LES EAUX dans le Puy-de-Dôme, de SAINT-LEON dans l'Allier, de BEAUZAC et ALLEGRE dans la Haute-Loire, ainsi que la Communauté de Communes de VICHY VAL D'ALLIER ont demandé leur adhésion à l'Etablissement Public Foncier. Lors de son Assemblée Générale du 4 juillet, l'EPF a émis un avis favorable. Avis qui doit être ratifié ensuite par chacune des collectivités adhérentes. Dont acte, ce jour, pour la commune de MALAUZAT.
- ❖ Enquête publique : modification simplifiée n°2 du PLU de SAYAT. La modification concerne la mise en compatibilité avec son PADD communal et le SCOT, d'une zone agricole du hameau de LATY proche d'ARGNAT. Cette modification n'appelant aucune remarque de notre commune, le Conseil émet un avis favorable à cette enquête.
- ❖ Riom-Communauté : représentation conseil communautaire. L'article L 5211-6-1 du CGCT prévoit une nouvelle répartition des membres ainsi que le nombre au conseil communautaire après les élections municipales de 2014. Par sa délibération du 6 juin 2013, Riom-Communauté propose de porter à 41, le nombre de délégués titulaires pour les 11 communes, la commune de Malauzat en ayant 2 pour sa part. Proposition adoptée.
- ❖ Syndicat mixte ouvert « Métropole Clermont Vichy Auvergne ». Monsieur le maire présente succinctement les statuts, la composition, la représentation des membres de ce syndicat qui a pour objet d'animer, de coordonner et de piloter des réflexions stratégiques et des projets d'intérêt métropolitain, qui seront mis en œuvre par les membres du syndicat ou tout autre acteur concerné. Les réflexions et les études portées par le syndicat pourront s'inscrire, notamment, dans les 4 axes thématiques suivants : promouvoir les mobilités durables, stimuler l'innovation et la connaissance, déployer une offre culturelle, sportive et touristique d'excellence et aménager les territoires d'enjeux métropolitains. Riom-Communauté est adhérente à ce syndicat depuis son conseil communautaire du 6 juin 2013 et à ce titre chacune des onze communes doit approuver cette décision. Le Conseil émet à la majorité des membres présents un avis favorable (MM. AYRAL, DESEMARD, FOURNIER, LARGERON, LAUDOUZE, MICLET et TRIOUX) et deux abstentions (Mme BOUYGE et M. ROUSSY).
- ❖ Annulation de titre de recettes. Le titre de recettes émis et correspondant à la somme de 438 Euros pour la PRE (*participation pour raccordement à l'égout*) du magasin CENTRAKOR, comme inscrite sur le PC, doit être annulé. Annulation du titre de recettes approuvée.
- ❖ Rapports d'activité 2012. Le rapport du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) et le rapport de GrDF pour la concession gaz sont disponibles en consultation au secrétariat de mairie.
- ❖ Convention trisannuelle entre la CAF et la Commune. La convention d'objectifs et de financement passée avec la CAF d'une durée de 3 ans est arrivée à son terme le 31 décembre 2012. La CAF propose à la commune une nouvelle convention 2013-2015, aux mêmes conditions que la précédente dont 30 minutes pour la pause méridienne. Le Conseil autorise le maire à signer cette nouvelle convention.